

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	37
VOTANTS	45

CONVOCATION

Datée	Du 06/12/24
Affichée	le 06/12/24

OBJET

**Vente d'un terrain
complémentaire à la ZA
Bois Aulard à Saint-Sulpice-
sur Risle au profit de la
société civile La Marolle**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi douze décembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 6 décembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, 1^{er} Vice-Président.

Madame Sylvie MOLERO a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Francis COLASSE, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAU, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Serge GODARD a donné pouvoir à Jean-Luc BEAUFILS
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Pierre DUFAY représenté par François SAUNOIS

Absents excusés : Philippe CROTEAU, Pascal SUARD, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, François HUREL, Franck GAULTIER, Jean SELLIER, Virginie VIOLET

Absentes : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Edith LEROY

Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'économie, expose aux membres du Conseil que le projet de construction de la société civile La Marolle sur la zone du Bois Aulard nécessite la vente d'une parcelle supplémentaire pour faciliter l'accès des livraisons et sécuriser le trafic routier.

Dans le cadre du projet de construction du bâtiment de 500 m², le Conseil Départemental a recommandé un accès dédié aux livraisons en fond de zone pour sécuriser le trafic. La Cdc a donc acquis, le 12 avril 2024, la parcelle cadastrée ZE 454 (anciennement ZE 329G) en vue de proposer une cession complémentaire aux parcelles cadastrées ZE 447 et ZE 450 (anciennement ZE 197B et ZE 197E) au groupe RUAUX.

Monsieur VAN-HOORNE propose de céder la parcelle ZE 454, d'une superficie d'environ 147 m², sur la zone d'activités existante Bois Aulard, à la société civile La Marolle, avec faculté de substitution au profit de toute autre société au nom de Monsieur Gérard RUAUX.

L'estimation des Domaines, en date du 5 décembre 2024, est de 27,32 €/m².

Compte tenu du prix de vente des parcelles ZE 447 et ZE 450 fixé à 29 €/m², Monsieur VAN-HOORNE propose de fixer ce même prix pour la parcelle cadastrée ZE 454.

- Vu la délibération n° 2020-11-19-178 du conseil communautaire en date du 19 novembre 2020 approuvant l'acquisition par voie de préemption d'un terrain situé en zone d'activités du Bois Aulard à Saint-Sulpice-sur-Risle
- Vu la délibération n° 2022-12-15-206 du conseil communautaire en date du 15 décembre 2022 portant l'avant-projet et le bilan d'opération de l'aménagement de la zone du Bois Aulard,
- Vu la délibération n° 2023-04-13-083 du conseil communautaire en date du 13 avril 2023 autorisant la vente d'un terrain sur la ZA du Bois Aulard à Saint-Sulpice-sur-Risle au Groupe Ruaux
- Vu la délibération n° 2023-06-22-141 du conseil communautaire en date du 22 juin 2023 portant acquisition de terrain à la SCI Allée du Pressoir dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités du Bois
- Vu la délibération de ce jour portant substitution d'acquéreur au groupe Ruaux d'un terrain sur la ZA du Bois Aulard,
- Vu l'avis des domaines en date du 05 décembre 2024

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE de VENDRE** la parcelle cadastrée ZE n°454, d'une superficie d'environ 147 m² sis sur la commune de Saint Sulpice sur Risle, au prix de 29 €/m² à la société civile La Marolle avec faculté de substitution au profit de toute autre société au nom de Monsieur Gérard RUAUX

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20241212-2024-12-12-241-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la cession de ce terrain.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 18 DEC. 2024

Publié en ligne le 18 DEC. 2024

Certifié exécutoire

Pour le Président empêché,
Philippe VAN-HOORNE,
1^{er} Vice-Président

